

Considérant que ces parties de chemins ruraux ne servent plus depuis des décennies à un usage public, et ne sont plus entretenus, le maire propose de lancer une procédure d'aliénation de ces parties de chemin.

Un arrêté du maire doit désigner un commissaire enquêteur, préciser l'objet de l'enquête, la date à laquelle celle-ci sera ouverte et les heures et le lieu où le public pourra prendre connaissance du dossier et formuler ses observations.

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

3) Budget Principal – Décision modificative n°1

Délibération 2021-05-12/03

En 2020, deux titres, respectivement de 4378€ et 3313€ ont été émis sur le compte 1313 au lieu du compte 1323. Pour corriger cette erreur d'imputation, il convient d'ouvrir des crédits comme suit :

Dépenses d'investissement	Chapitre 041-Article 1313	+ 7691€
Recettes d'investissement	Chapitre 041-Article 1323	+ 7691€

Considérant les éléments présentés ci-dessus, le Conseil Municipal valide la DM n°1 au budget principal présentée ci-dessus.

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

4) Budget Auberge – Décision modificative n°1

Délibération 2021-05-12/04

Après vérification de la Trésorerie, il reste à amortir 0.04€ sur le compte 2155 pour l'immobilisation n°2155001.

L'immobilisation n°2155001 correspond à un bien acquis pour 3438.74 € et amorti à hauteur de 343.87 € pendant 10 ans.

Il reste donc 0.04 € à amortir sur 2021.

Pour amortir 0.04 € sur le compte 2155, il convient d'ouvrir des crédits comme suit :

Dépenses de fonctionnement : compte 6811 - 042 : + 0.04 €

Dépenses de fonctionnement : compte 6156 : - 0.04 €

Recettes d'investissement compte : 28155-040 : + 0.04 €

Dépenses d'investissement compte : 2031 : + 0.04 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide la décision modificative n°1 au budget Auberge.

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

5) Transfert de la compétence PLU aux intercommunalités

Délibération 2021-05-12/05

Le maire rappelle la loi n° 2014-366 qui organise le transfert de la compétence PLU aux intercommunalités à partir du 01/01/2021 sauf si au moins 25% des communes représentant au moins 20% des habitants ne s'y opposent.

Compte-tenu que la majorité des communes de la CCLA vient de réviser leurs PLU communaux, le maire propose de laisser aux 3 communes en cours de révision, le soin de finir ces révisions en interne.

Après délibération, le conseil souhaite maintenir la compétence au niveau communal.

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

6) Divers

- Organisation des bureaux de votes – élections départementales et régionales 2021

Suite ou en fonction des infos préfectorales, les élections départementales (bibliothèque) et régionales (mairie) se tiendront dans 2 bureaux de vote : Mairie et bibliothèque, les dimanches 20 et 27 juin 2021.

2 présidents, 2 secrétaires et multiplication des assesseurs.

Il faudra préparer le samedi dans la journée les bureaux de vote (sens circulation, chapiteau dehors voir avec le comité des fêtes).

- Informations contact ADMR : recherche de bénévoles et de salariés
- Ciné plein air (ciné bus) à Dullin aura normalement lieu le dimanche 25 juillet 2021
- Expo plein air, mise en place fin juin début juillet. Voir pour une inauguration.
- Point réflexion fusion Ayn – Dullin : Soirée d'échanges pour tous les habitants des 2 communes avec ateliers thématiques concernant l'avenir de nos communes, à la salle des fêtes d'Ayn à 18h30 le 25 juin 2021.
- Demande de RV de la part de SSMA Savoie Solidarité Migrants : lundi 14 juin 18h30 Caroline MEYNET, André BOIS

Fin de séance : 21h30

Prochain conseil municipal : jeudi 10 juin 2021 à 19h00



















